Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 029-212901193-20260303-D_2026_002-DE

Lanrivoaré
eeun ha kaloneg
République Française

Département du Finistère

Canton de Saint Renan

COMMUNE DE LANRIVOARE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2026

Date du conseil municipal 03/03/2026	**Délibération N° D_2026_002**
Date de la convocation 24/02/2026	
Date de l'affichage 06/03/2026	**APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET COMMUNE**
Date de transmission au contrôle de légalité 06/03/2026	
Nombre de membres En exercice : 15 En présence : 13 Votant : 14	

Le trois mars deux mil vingt-six, à dix-sept heures, en la salle « André Malraux » de la Maison de la Culture et des Loisirs se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Pascale ANDRÉ, convoqués le 24 février 2026.

Etaient présents :
Pascale ANDRÉ, Joseph RAGUÉNÈS, Céline BOENNEC-KEREBEL, Joseph ARZEL, Monique CORNEN, Jean-Luc KERGLONOU, Elisabeth LE GALL, Isabelle LAMOUR, Thierry BILCOT, Anne TARTU, Adeline PRENVEILLE, Thibaud IDOUX et Marc JEZEQUEL.

Etaient absents excusés :
Caroline BOURDIER GARREC pouvoir donné à Adeline PRENVEILLE
Jean-Jacques STÉPHAN pouvoir donné à Isabelle LAMOUR

Monsieur Joseph ARZEL est désigné secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 029-212901193-20260303-D_2026_002-DE

➲ Exposé

Le compte financier unique (CFU) s'est substitué aux deux comptes financiers existants précédemment : le compte administratif qui était établi par la commune et le compte de gestion qui était établi par le comptable public. Le CFU vise à renforcer la qualité et la fiabilité des comptes publics locaux.

Madame Céline BOENNEC-KEREBEL présente au conseil municipal le CFU de la commune.

Le CFU fait ressortir les résultats suivants :

	Commune - Compte Financier Unique 2025			
	Fonctionnement		**Investissement**	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	965 837,64 €
Opérations de l'exercice	1 158 434,12 €	1 416 621,24 €	1 379 908,97 €	798 251,32 €
Totaux	**1 158 434,12 €**	**1 416 621,24 €**	**1 379 908,97 €**	**1 764 088,96 €**
Résultat de clôture		258 187,12 €		384 179,99 €
Résultat de section	**258 187,12 €**		**384 179,99 €**	
Résultat	**642 367,11 €**			

Après avoir donné les explications nécessaires à la compréhension des comptes et répondu aux questions posées, Madame le Maire quitte la séance.

➲ Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Vu l'avis de la commission des finances en date du 17 février 2026,
Considérant la présentation du rapporteur,

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver le CFU 2025 de la commune.

➲ Décide

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (14 voix « Pour »), le conseil municipal décide :

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 029-212901193-20260303-D_2026_002-DE

ARTICLE UNIQUE :

Approuve et arrête le Compte Financier Unique 2025 du budget de la commune.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents.

Lanrivoaré, le 06 mars 2026,

Le Maire,
Pascale ANDRÉ,

MAIRIE DE LANRIVOARE
29290

Le secrétaire de séance,
Joseph ARZEL,